

30-04-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 30 AVRIL 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M<sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

139-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Demande de subvention au MTMDET – Amélioration du réseau routier municipal;
4. Relevés aériens topographiques et photographiques;
5. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

140-2018

Demande de subvention  
au MTMDET –  
Amélioration du réseau  
routier municipal

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de demander une aide financière au député de Berthier, M. André Villeneuve, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2018 (subvention du MTMDET), pour les travaux énumérés ci-après :

- Pavage d'une partie des chemins suivants : chemin Crevier et rang Frédéric;
- Installation d'un nouveau ponceau : chemin des Moulins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

141-2018

Relevés aériens photogra-  
phiques et topographiques

**CONSIDÉRANT**

le Règlement n° 202-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE**

ledit règlement exige qu'un droit soit payable par tout exploitant de carrière ou de sablière, droit calculé en fonction de la quantité (exprimée en tonne métrique ou en mètre cube) de substances, transformées ou non, qui transitent à partir de son site;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité doit contrôler les quantités déclarées en déterminant le volume de matériaux extrait des sablières en comparant les modèles numériques de terrain de 2014 et 2018;

**SUITE DE LA RÉOLUTION 141-2018****EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'accepter la proposition de **Groupe Geniarp** pour effectuer des levés héliportés des sablières indiquées ci-dessous :

<b>Sablière</b>	<b>Coûts</b>	<b>Superficie</b>
Généreux A	2 000,00 \$	0,2 km <sup>2</sup>
Généreux B	1 800,00 \$	0,1 km <sup>2</sup>
GIMS	2 750,00 \$	0,4 km <sup>2</sup>
Lépine	2 250,00 \$	0,3 km <sup>2</sup>
Sables de Joliette A	2 000,00 \$	0,2 km <sup>2</sup>
Sables de Joliette B	1 800,00 \$	0,1 km <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>12 600,00 \$</b>	
<b>Taxes</b>	<b>1 886,85 \$</b>	
<b>Grand total</b>	<b>14 886,85 \$</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**142-2018**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

\_\_\_\_\_  
Audrey Boisjoly  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jeannoé Lamontagne  
Sec.-trés. adjoint et dir. gén. adjoint

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*